

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL - UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PULTEP, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurances et de la société et peut permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1. L'assuré a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et perçues n'a pas à en être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen de payer les primes échues.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces billets peuvent être payés, mais ils peuvent demeurer à l'intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée, ou en ce qui est de payer la prime annuelle, ou en ce qui est de payer la prime annuelle, ou en ce qui est de payer la prime annuelle.

5. On alloue, 20 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, et, en outre, que la police ne sera pas perime si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du Nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de sa main.

Le Bureau s'occupe également au local indigène ci-haut, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans rien de plus.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850. THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE.

Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING.

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC. BUREAUX PRINCIPAUX. EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTRÉAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA. BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTRÉAL. DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal. D. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord. ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat. L'HONORABLE J. MCCORD. L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative. D. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple. GEORGE W. CAMPBELL, M. D., Aviseur Médical. JOHN ROSE, O. C., Agent Légal. ALEXANDER DAVIDSON PARKER, Directeur.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient plus amplement que s'en étaient formés par ses fondateurs. Le nombre de ceux qui, au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et à une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE. Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les dix dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS. Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1851. Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mars 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonius de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant absolus pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable et en en On obtiendra toutes les informations nécessaires de la s'adressant au Directeur ou à tout autre agent Compagnie.

A. DAVIDSON PARKER, Directeur pour le Canada. ARCHITECTURE. CARGÉ, SH. BAILL, Architecte, au vieux Louis, châte. au St. Haut-Ville, Québec.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Insurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL - £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. L'HON. JOSEPH BOYER, ECR., Président. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Conseiller Légal - L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solicitor-Général. Arbitre Médical - ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire - THOMAS RAMSAY, ECR.

QUÉBEC - Agent - H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical - Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE CANADA. Montréal - R. Harcourt, ECR. Québec - J. B. St. John, ECR. Trois-Rivières - J. B. St. John, ECR. Sherbrooke - Wm. Ritchie, ECR.

CETTE Compagnie est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur de la dette de la vie humaine, ainsi qu'à accepter un acte de décès de la vie humaine de toute espèce, comme aussi des Survivances et d'autres conditions.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, placent les primes dans la poche à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût en gerant des assurances, des survivances et des donations, ou un moindre paiement annuel ou une méthode prime annuelle, accordant des AVANTAGES immédiats ou différés, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'un avantage particulier à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acquittement de chaque sorte de dividendes, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge.

AGE A ATTENDRE.

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibanum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désiraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY. Montréal 27 septembre 1849.

Eaux PLANTAGÈNES. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BÉRIAT, Marchand Grocier, Place JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE qu'il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE Agent. Montréal, 26 octobre 1849.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quint-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Félicité. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Énéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES. Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent à soumission pour achever les toits et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont en ce No. 50.

Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les toits et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné, St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. TURCOT, PPRE.

BUSTE DE MGR. DE MONTRÉAL

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chimiquy, etc., etc.

P. E. PICAULT. Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA REV. MÈRE NOUVELLE, (DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIÈRE SUPERIEURE DES Sœurs DE LA CHARITÉ, DITES Sœurs CRISPIENNES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHESNEY, PPRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND. Montréal, 28 décembre, 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies ad hoc; le reste du temps se passe au collège.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de \$4 par année payable d'avance au moins par quartier. Bytown, 3 septembre 1849.

ATTENTION !!

On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billets d'Invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

Imprimeur des Melanges Religieux, rue St. Denis près de l'Evêché. Montréal, 21 septembre 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for Court (COUR DE LA REINE, COUR SUPÉRIEURE, COUR DE CIRCUIT) and months (JANV., FEVR., MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUIL., AOÛT, SEPT., OCT., NOV., DEC.).

La Cour du Banc de la Reine. — Un Juge-en-chef et trois Juges puisés. — La Cour Supérieure. — Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés. — La Cour de Circuit. — Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de \$50, et des séances hebdomadaires pour certains objets, causes, expertises, motions, &c.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à \$50, et des séances hebdomadaires pour certains objets, causes, expertises, motions, &c.

La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respective, doit siéger à Québec et Montréal, respectivement, les derniers six jours judiciaires de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, doit siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours judiciaires des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, doit siéger à Sherbrooke, les derniers six jours judiciaires des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours judiciaires du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Chicoutimi, doit siéger à Chicoutimi, les six derniers jours judiciaires des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIURE.

Il prendrait à dessein désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudrait bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc. Z. CHAPELLEAU. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT. VERTU de nouveaux ses pratiques que son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICH ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc. Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8.

Do do do in-12. Do do do in-18. Do des Ecoles chrétiennes in-12. Gymnase moral, in-12.

Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36. Do des petits enfants in-32. Do des enfants pieux, in-32. Do de l'enfance chrétienne, in-18. Do Moral et Littéraire, in-12. Do Instructive et amusante, in-18. Do Catholique de Lille, in-18. Etc., etc., etc.

Un assortiment très varié LE LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits. LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1849.

CALENDRIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850. A vendre chez L. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3. 16 nov. 849.

ATTENTION!!!

A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

Veuillez pour se préparer à la Fête de la naissance de S. M. C.

Par le R. P. Mezzarrelli de la C. de J., traducteur de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome. PRIX: Un Dollar le Douzaine. Montréal, 14 décembre 1849.

AUX FABRIQUES.

Acquiescer un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique — Les conditions seront très-bonnes. — S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désiraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE. P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sauguet. Montréal, 9. nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR,

Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, aux Éditeurs des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 1/2. Chaque insertion subséquente, .00 0 1/2. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, .00 3 1/2. Chaque insertion subséquente, .00 0 1/2. Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, .00 0 1/2. Chaque insertion subséquente, par ligne, .00 0 1/2.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre Direct. Rivière du Loup, M. L. BARBEAU, St. Athanase, M. H. AUBERTIN.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison de l'Évêché, près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET, IMPRIMEUR. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. LAROCQUE, PPRE.